RITA GUADELOUPE
Réseau d'innovation et de transfert agricole

Une méthode simple et efficace pour protéger les agrumes contre les fourmis manioc

La fourmi manioc (Acromyrmex octospinosus) occasionne des ravages importants dans les jardins créoles, les vergers d'agrumes, les cultures maraîchères et dans les massifs forestiers. Introduite accidentellement en Guadeloupe dans les années 50, Acromyrmex octospinosus est aujourd'hui présente sur l'ensemble du territoire. Jusqu'à récemment, la lutte contre cette espèce invasive a été basée sur l'emploi d'insecticides. En raison de leur toxicité sur l'environnement, ils sont à ce jour interdits d'utilisation et il n'existe donc plus actuellement de méthode de lutte.
Dans le cadre du programme de relance de la filière agrumes en Guadeloupe, nous avons mis au point une méthode simple permettant d'empêcher les fourmis d'accéder à la canopée dans les vergers d'agrumes.

▪ Effet de colonies de fourmis manioc dans un verger d'agrumes

Après replantation de jeunes plants d'agrumes, des colonies de fourmis manioc peuvent en une nuit défolier la totalité de la canopée.

▪ Une méthode simple pour protéger les arbres

La méthode consiste à positionner au niveau du tronc des arbres un obstacle empêchant l'accès des fourmis manioc à la canopée. Pour cela, un morceau de mousse est enroulé autour du tronc. Une bouteille de plastique découpée aux extrémités et coupée dans la longueur est ensuite placée autour de la mousse et du tronc. La bouteille est fixée avec de la ficelle. De la glue arboricole est ensuite badigeonnée sur la bouteille, la glue empêchant physiquement l'accès du feuillage aux fourmis. Le dispositif est efficace pendant 1 mois. Il est ensuite nécessaire d'appliquer de nouveau de la glue.

Avantages du dispositif :

1) Une mise en place facile et peu onéreuse,
2) La mousse permet la croissance du tronc tout en formant un obstacle infranchissable,
3) La glue n'est jamais en contact du tronc évitant ainsi les craquelures de l'écorce,
4) Sur de jeunes arbres, le dispositif peut être maintenu pendant 1 an.

Contacts : Saturnin Bruyère, Patrick Ollitrault, Raphaël Morillon
Equipe APMV – UMR AGAP - CIRAD - Station de Roujol - 97170 Petit-Bourg, Guadeloupe

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REGION GUADELOUPE
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE
ODEADOM
cirad LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
agap APMV
l'Europe s'engage en Guadeloupe avec le FEADER